

**Arrêté du 5 janvier 2022** relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille

---

La rectrice de l'académie de Lille

**VU** le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-8, R. 914-10-1 à R. 914-10-3, R. 914-10-8, R.914-10-20 et R. 914-10-23 ;

**VU** l'arrêté rectoral du 18 mai 2018 fixant le nombre de membres de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille ;

**VU** l'arrêté rectoral du 18 mai 2018 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour la détermination du nombre de représentants du personnel au sein de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille ;

**VU** l'arrêté rectoral du 28 septembre 2018 fixant le nombre de représentants des chefs d'établissements d'enseignement privés sous contrat à la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille ;

**VU** le procès-verbal de l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille organisée du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

**VU** les propositions des représentants de l'Inter-organisations professionnelles des chefs d'établissement de l'enseignement catholique en date des 11 octobre 2018, 11 septembre 2020 et 2 septembre 2021 ;

**VU** l'arrêté rectoral du 17 décembre 2018 relatif à la désignation des membres et représentants de la Commission consultative mixte académique de l'académie de LILLE, modifié par les arrêtés rectoraux des 8 mars 2019, 22 mars 2019, 8 avril 2019, 11 juin 2019, 13 septembre 2019, 12 décembre 2019, 20 janvier 2020, 17 février 2020, 12 juin 2020, 1<sup>er</sup> et 20 juillet 2020, 2 octobre 2020, 18 décembre 2020, 8 et 25 mars 2021, 23 juin 2021 et 6 octobre 2021.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : L'arrêté rectoral en date du 17 décembre 2018 relatif à la désignation des membres et représentants de la commission consultative mixte académique de l'académie de LILLE est modifié comme suit :

**Article 1<sup>er</sup>**

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte académique de l'académie de Lille, sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit.

**I. Représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :**

**a) Représentants titulaires**

- MME CABUIL Valérie, rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités
- M. PIERRE Paul-Éric, secrétaire général de l'académie de Lille
- M. DELAHAYE Axel, adjoint au chef du département de l'enseignement privé

- M. SURIG Joël, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais
- M. CATTIAUX Albin, doyen des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux de Lille
- Monsieur LEDUCQ Pierre, doyen des inspecteurs de l'éducation nationale – enseignement technique – enseignement général – information et orientation

#### **b) Représentants suppléants**

- M. VAUTHEROT Sébastien, secrétaire général adjoint de l'académie de Lille
- MME DUFRECHOU Sylvie, chef du département de l'enseignement privé
- M. LEFEVRE Stéphane, secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord
- MME GUILLAUME Audrey, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais
- MME BRIARD Béatrice, vice-doyenne des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux
- MME MALBRANQUE Isabelle, inspectrice de l'éducation nationale – économie gestion

### **II. Représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :**

#### **a) Représentants titulaires**

- MME MAIRESSE Brigitte, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, Lycée privé La Sagesse à Valenciennes (Snec & Snepl – CFTC)
- M. LYSENSOONE André, échelle de rémunération des professeurs certifiés, Lycée privé La Malassise à Longuenesse (Snec & Snepl – CFTC)
- M. INGELAERE Arnaud, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, Lycée privé Fondation Depoorter à Hazebrouck (Snec & Snepl – CFTC)
- MME CLAES-BECK Nadia, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, Lycée privé EIC – Jehanne d'Arc à Tourcoing (SEP-CFDT)
- M. SZYKULLA Philippe, échelle de rémunération des professeurs certifiés, Collège privé Saint Jude à Armentières (SEP-CFDT)
- MME SAGOT Delphine, échelle de rémunération des professeurs certifiés, Lycée privé Sainte Claire à Lille (SEP-CFDT)

#### **b) Représentants suppléants**

- MME DELAPORTE Isabelle, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, Lycée professionnel privé Camille de Lellis à Lambersart (Snec & Snepl – CFTC)
- M. COUTEL Yann, échelle de rémunération des professeurs certifiés, Collège privé La Croix Blanche à Bondues (Snec & Snepl – CFTC)
- MME THILLIEZ Malika, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, Lycée privé EIC – Jehanne d'Arc à Tourcoing (Snec & Snepl – CFTC)
- M. CASTELAIN Jean-Maurice, échelle de rémunération des professeurs certifiés, Collège privé Notre Dame de la Providence à Orchies (SEP-CFDT)
- MME DERAEDT Sylvie, échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, Lycée professionnel privé Camille de Lellis à Lambersart (SEP-CFDT)
- M. JULES Raphaël, échelle de rémunération des professeurs d'éducation physique et sportive, Lycée privé Saint Joseph à Saint Martin Boulogne (SEP-CFDT)

## Article 2

Les représentants des chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit.

### a) Représentants des chefs d'établissement

- M. BONNEL Adrien, chef d'établissement des Collège et Lycée privés Sainte Marie à Beaucamps-Ligny (SNCEEL)
- M. BASSELET Damien, chef d'établissement du Collège privé Dominique Savio à Lambersart (SNCEEL)
- MME LEVEQUE Laurence, chef d'établissement du Collège privé Saint Joseph à Comines (SYNADIC)
- M. BLOKKEEL Jérôme, chef d'établissement des Collège et Lycée privés Saint Jude à Armentières (SYNADIC)
- Monsieur LAMBERT Jean-Luc, directeur du Lycée privé Saint Martin de Roubaix et du Lycée professionnel privé Saint François d'Assise de Roubaix (UNETP)
- M. VASSEUR Didier, chef d'établissement du Collège privé Saint Robert à Merville (UNETP)

### b) Représentants suppléants

- M. DEPRECQ Antoine, chef d'établissement des Collège et Lycée privés Sainte Odile à Lambersart (SNCEEL)
- M. BALIQUE Jean-Christophe, chef d'établissement des Collège et Lycée professionnel privés Jean-Paul II de Denain (SYNADIC)
- M. VELA Frédéric, chef d'établissement du Collège privé Saint Joseph La Salle à Wattrelos (SYNADIC)
- M. LEROY Christophe, chef d'établissement du Lycée privé Ozanam à Lille et du Lycée professionnel privé EPIL à Lille (UNETP)
- M. DUPONT Dominique, chef d'établissement du Lycée privé Saint Vincent de Paul à Loos et du Lycée professionnel privé Notre Dame du Sacré Cœur à Loos (UNETP)

## Article 3

La commission consultative mixte mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est présidée par :

- MME CABUIL Valérie, rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités,
- ou son représentant en cas d'empêchement

**ARTICLE 2** : le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 5 janvier 2022

La rectrice



Valérie CABUIL

